



SOCIETE NAUTIQUE CAP 250

BASE DE LOISIRS DE BASSE-HAM
Club affilié à la Fédération Française de Voile

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **« régates CAP 250 »**
Dates complètes : **26 juin 2011**
Lieu : **Base de loisirs - Rue des prés, Haute-Ham (Basse-Ham)**
Autorité Organisatrice : **Cap 250 (57970)**

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

420	5B
470	5B
Caravelle	5B
Europe	5C
Intersérie Dériveur TEMPS COMPENSE	5C
Laser Radial	5C
Laser Standard	5C
Laser 4.7	5C
Optimist	5C

- 3.1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription le 26 juin de 8 h 30 à 10 h

4.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
26 juin	10 h 30

Course à suivre

Pas de courses après 16 h

Palmarès dès que possible

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées selon la Prescription Fédérale

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont définis le matin en fonction des conditions de vent

7. CLASSEMENT

7.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. PRIX

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Boisson et restauration prévues

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Organisateur **CAP 250**

Clément et Brigitte KIEFER

Téléphone **03 82 51 18 88**

c.kiefer1@orange.fr